

W. AL. M

Annexe 1 - L'OFB, acteur des politiques publiques nationales en matière de santé publique et environnementale

Les agents de l'OFB se mobilisent quotidiennement sous la tutelle du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de celui de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire afin que les politiques publiques nationales, en matière de santé publique et environnementale, permettent de réduire les pressions exercées sur la faune, la flore et leurs habitats.

Voici les principales politiques publiques portées par les actions de l'OFB :

- ✓ <u>Stratégie nationale de la biodiversité.</u> Elle a pour objectif d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité en suscitant des changements en profondeur pour diminuer les pressions et restaurer la biodiversité sur notre territoire.
- ✓ Pacte en faveur de la haie, du 23 septembre 2023. Ce pacte a l'ambition inédite d'obtenir un gain net du linéaire de haies de 50 000 km d'ici 2030, sachant que 20 000 Km de haies disparaissent chaque année en France (Rapport CGAAER : La haie, levier de planification écologique)
- ✓ <u>Plan eau "Chaque geste compte"</u>, du 17 avril 2023. Ce plan comprend 53 mesures pour une gestion résiliente et concertée de l'eau. Il permet notamment d'agir contre les pollutions et situation de sécheresse, deux enjeux majeurs pour la santé humaine et pour la viabilité de l'agriculture.
 - → En 2023, 83 départements étaient encore en restriction sécheresse mi-octobre, dont 53 en situation de crise.
 - → Une contamination excessive en nitrates, en pesticides ou en solvants, plastifiants, tensioactifs, hydrocarbures, etc. peut conduire les autorités publiques en charge de la production et de la distribution de l'eau potable à fermer certains captages (coûts élevés de dépollution des eaux brutes ou raisons techniques). Ainsi, depuis 2000, sur 22 000 captages, 2 400 ont été abandonnés.
 - → La dispersion des pesticides dans les eaux souterraines est généralisée sur 80 % du territoire en 2017 (source : Commissariat général au développement durable)
- ✓ <u>Plan écophyto II+</u>, du 7 février 2022. La réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques constitue une attente citoyenne forte et une nécessité pour préserver notre santé et la biodiversité. C'est aussi un élément important pour la préservation de la qualité des sols agricoles
- ✓ <u>Septième programme d'actions national "nitrates"</u>, du 9 février 2023. Les zones vulnérables à la pollution par les nitrates couvrent 68% de la surface agricole française, pour 62% des exploitations agricoles.
- ✓ <u>Plan pollinisateurs</u>, du 12 décembre 2022. Les insectes pollinisateurs domestiques et sauvages jouent un rôle essentiel pour préserver l'équilibre des écosystèmes naturels. Ils sont aussi indispensables aux productions agricoles.
 - → Le déclin des insectes : un phénomène massif établi scientifiquement en dépit de certaines difficultés méthodologiques (<u>Sénat</u>)
- ✓ <u>Plan national milieu humide</u>, du 15 mars 2022. Les zones humides sont des écosystèmes essentiels à protéger pour permettre de répondre aux défis écologiques d'aujourd'hui et de demain.
 - → Ils jouent un rôle important dans la <u>prévention des inondations liées au crues et submersion</u> marines et pour en limiter les impacts sur les territoires.
 - → Les milieux humides rendent également divers services en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses conséquences.
 - → Ils assurent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau et son épuration.
 - → Selon la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (<u>IPBES</u>), 87 % des zones humides ont disparu entre le 18e et le 20e siècle.



Annexe 2 - L'OFB, acteur de la surveillance des maladies infectieuses affectant la faune - Présentation du réseau SAGIR

<u>SAGIR</u> est un réseau de surveillance des maladies infectieuses des oiseaux et des mammifères sauvages terrestres, il repose sur un partenariat entre les fédérations des chasseurs et l'Office français de la biodiversité. Cette annexe comprend des éléments chiffrés (source Nicolas Toulet, équipe SAGIR à la DRAS) pour une illustration objective.

Au travers de cette mission, l'OFB travaille pour l'agriculture :

- ✓ directement en participant à la surveillance et la compréhension de maladies dont le risque est principalement pour les cheptels domestiques,
- ✓ moins directement en protégeant la biodiversité, ce qui a terme est bénéfique pour tout ce qui respire sur terre (dont les agriculteurs).

GRIPPE AVIAIRE

Les agents de l'OFB, de même que les techniciens des fédérations de chasse, assurent le transfert des animaux sauvage trouvés morts vers les laboratoires d'analyse vétérinaire et suivent les évolutions pour déclencher des alertes en cas de situation anormale.

Quelques chiffres sur l'évolution de la grippe aviaire (source : Palumbo, Loïc; Van De Wiele, Anne; Toulet, Nicolas, 2023, "Avian influenza wildlife surveillance France 2016 to 2022)

Sur la période 2016-2022 ce sont 6 173 oiseaux testés IAHP (influenza aviaire hautement pathogène) :

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
366	812	301	191	516	992	2995

Le nombre d'analyses effectuées est en augmentation nette. Pour chaque cas, un agent s'est déplacé pour collecter l'animal et l'amener au laboratoire ; en fonction du contexte géographique, ça peut prendre une demi-journée par animal.

Cette mission joue un rôle en matière de santé publique avec le risque de transmission de l'animal à l'homme (dit à risque zoonotique).

PESTES PORCINES

Les enjeux sont essentiellement économiques, pour éviter toute propagation à la filière porcine.

Pour la peste porcine africaine (PPA) les agents ont été très largement mobilisé pour lutter à la frontière Belge quand il y avait foyer identifié (opération de dépeuplement avec tir de nuit, prospection pour trouver d'éventuels cadavres, etc....) Voir le Bilan de la PPA par le réseau SAGIR 16/09/2018 au 06/01/2022

Avec l'apparition d'un nouveau foyer en Italie à 55km de la frontière française, l'implication de l'OFB a repris de l'ampleur. En cas d'introduction sur le sol français, l'OFB serait très mobilisé.

TUBERCULOSE BOVINE

Via le <u>réseau sylvatub</u>, co-animé par l'OFB, l'OFB assure, avec un ensemble d'experts, une surveillance contre la tuberculose bovine. Cette action vise, là encore, prioritairement à protéger les élevages, sachant toutefois, qu'il s'agit d'une maladie transmissible à l'homme.